

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 18 h 42, dûment convoquée par la mairesse, tenue exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller Jean-Claude Duff est absent.  
La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - 2.1 du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2021;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - 5.1 Adoption du cadre de référence du Budget participatif 2021-2022;
  - 5.2 Demande de don de la Fondation québécoise du cancer;
- 6 Administration financière**
  - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - 6.2 Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la municipalité;
  - 6.3 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;
- 7 Sécurité publique**
  - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - 7.2 Contribution annuelle versée à l'Association des pompiers volontaires pour soutien lors des interventions;
  - 7.3 Résolution approuvant le rapport annuel 2020 des activités en sécurité incendie;
- 8 Transport, voirie**
  - 8.1 Adoption du règlement 21-482 décrétant des travaux de réfection sur le chemin Hopps et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût;
  - 8.2 Résolution autorisant l'appel d'offres pour des travaux de réfection sur le chemin Hopps;
  - 8.3 Adjudication du contrat pour des travaux de voirie sur le chemin Clark;
  - 8.4 Adjudication du contrat pour les travaux de pavage 2021;
  - 8.5 Adjudication du contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de pierre concassée - été 2021;
  - 8.6 Résolution autorisant l'appel d'offres pour des travaux d'amélioration des chemins Lyman et Patterson;
  - 8.7 Dépôt d'une demande d'enfouissement de lignes de distribution au titre du programme « Embellir les voies publiques » d'Hydro-Québec;
  - 8.8 Prolongation du contrat de déneigement et d'entretien d'hiver des chemins pour un terme de deux ans (saisons 2021-22 et 2022-23);
  - 8.9 Achat de quatre panneaux de signalisation pour l'intersection des chemins du Lac-des-Sittelles et des Riverains;
  - 8.10 Offre de services pour l'élaboration d'un plan quinquennal pour la gestion des chemins publics;
  - 8.11 Offre de services pour l'auscultation des chemins gravelés;
  - 8.12 Programme d'aide à la voirie locale, volet Projet particulier d'amélioration - Circonscription électorale (PPA-CE) : attestation des travaux réalisés;
  - 8.13 Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) : attestation des travaux réalisés;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - 9.1 Demande de dérogation mineure n° 2021-01 – 4, chemin du Hameau;
  - 9.2 Demande de dérogation mineure n° 2021-02 – 5, impasse des Verges d'Or;

- 9.3 Demande de dérogation mineure n° 2021-03 – 2153, chemin Nicholas-Austin;
- 9.4 Demande de dérogation mineure n° 2021-05 – lot 6 391 312;
- 9.5 Demande de dérogation mineure n° 2021-06 – 69, chemin Channel Hill;
- 9.6 Demande de permis de construction PIIA 2019-08-0041 – 50, rue des Appalaches;
- 9.7 Demande de permis de construction PIIA 2021-02-0001 – 2153, chemin Nicholas-Austin;
- 9.8 Demande d'attribution d'un odonyme dans le secteur du Développement Quatre-Saisons (rue des Gadelliers);
- 9.9 Demande d'attribution d'un odonyme dans le secteur du Développement Quatre-Saisons (rue des Châtaigniers);
- 10 **Loisirs et culture**
  - 10.1 Autorisation d'une dépense pour la reconnaissance des bénévoles;
  - 10.2 Demande de subvention au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog;
  - 10.3 Demande d'utilisation du parc municipal pour des tournois de balle molle;
  - 10.4 Demande d'autorisation de passage de la Fondation de la Fontaine, le 20 août 2021;
- 11 **Hygiène du milieu**
- 12 **Santé et bien-être**
  - 12.1 Adhésion à la démarche Voisins solidaires;
  - 12.2 Résolution de demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis;
- 13 **Rapport des comités municipaux**
- 14 **Rapport des comités communautaires**
- 15 **Période de questions**
- 16 **Affaires nouvelles**
- 17 **Levée de l'assemblée**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-03-51)**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2. **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU  
1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021 (52)**

2021-03-52

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté et approuvé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**5.1 ADOPTION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DU BUDGET PARTICIPATIF 2021-2022 (53)**

**ATTENDU** la volonté du conseil de renouveler le programme du Budget participatif en 2021;

2021-03-53

**ATTENDU QUE** ce programme s'inscrit dans les objectifs de la planification stratégique 2020-2030 visant à favoriser la participation citoyenne;

**ATTENDU QUE** ce processus démocratique permet aux citoyens de décider de la façon dont une partie du budget public est dépensé;

**ATTENDU QUE** les citoyens seront invités à proposer des projets structurants pouvant bénéficier à l'ensemble de la collectivité et à voter pour les projets qui leur tiennent à cœur;

**ATTENDU QUE** le ou les projets gagnants seront réalisés par la municipalité en 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil a établi le cadre de référence énonçant les lignes directrices du programme de budget participatif 2021-2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU :**

1. d'approuver le renouvellement du programme du budget participatif en 2021-2022 au montant de 25 000 \$;
2. d'entériner la composition du comité de pilotage tel que décrite au cadre de référence;
3. d'adopter le cadre de référence du programme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**5.2 DEMANDE DE DON DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER (54)**

2021-03-54

**ATTENDU QUE** chaque année, plus de 56 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie;

**ATTENDU QUE** le cancer, c'est 200 maladies et que la Fondation du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

**ATTENDU QUE** le taux de survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 35 %, passant de 25 % dans les années 40 à plus de 60 % en 2020, grâce au financement de recherches novatrices;

**ATTENDU QU'**environ la moitié de tous les cancers peuvent être prévenus par l'adoption d'un mode de vie sain et de politiques qui protègent la population;

**ATTENDU QUE** la Fondation québécoise du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, en offrant partout au Québec des services qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

## ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL :

1. octroie un don de 350 \$ à la Fondation québécoise du cancer, argent qui avait été prévu au budget;
2. encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Fondation québécoise du cancer.

## ADOPTÉE

\* \* \*

### 6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (55)

#### Comptes payés entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mars 2021

Salaires au net du 2021-02-03 (pompiers janvier compris)	11 387,46
Salaires au net du 2021-02-10	8 534,76
Salaires au net du 2021-02-17	6 897,44
Salaires au net du 2021-02-24	8 721,97
Ministre du Revenu (février)	16 408,47
Receveur général (février)	6 070,38
Ministre du Revenu (ajustement TVQ)	98,75
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne)	1 075,48
Bell Mobilité	150,50
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	3 734,32
Fonds d'information (avis de mutations)	85,00
La Capitale (assurance groupe)	4 086,46
Xerox (location d'équipement, frais d'impression)	757,45
PitneyWorks (timbres)	2 312,50
CIBC Visa (essence camion incendie, outils, équipement parc, chalet et patinoire, logiciel Adobe)	878,04
Fondation de l'Hôpital Memphrémagog (contribution annuelle)	6 792,00
Corridor Appalachien (identification des arbres 2020 Parcours)	100,00
Benoit Maillé (meuble bibliothèque)	700,00
Rucher Boltonnois (participation financière annuelle)	3 375,00
Pauline Labelle (contribution participation Salon de Noël d'Eastman)	50,00
BFL Canada (assurance associations)	2 266,23
Sculpture Stéphane Robert (sculpture J'aime mes parcs 2021)	919,80
Rollande Couture (activité de Pâques Comité des loisirs)	325,00
Remboursement de taxes	627,72
Rémunération membres du CCU (séances 2020)	2 000,00
Remboursements bibliothèque et sports	107,00
Remboursements frais SPA	160,00
Personnel (déboursés divers)	68,92
Personnel (déplacements / kilométrage)	1 075,99
<b>Total payé au 1<sup>er</sup> mars 2021</b>	<b>89 766,64 \$</b>

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Câble-Axion Digital inc (internet hôtel de ville)	91,93
MRC Memphrémagog (équilibre/maintien d'inventaire, quote-part)	110 363,00
Mégaburo (équipement, cartouches, papier)	228,07
GDE Xerox (copies)	17,14
GLS Logistics Canada LTD (service livraison février)	19,09
Infotech (transport papeterie 2021)	36,27
Formules Municipales (papier PV, règlements + cartons permis)	799,24
FQM (formations divers)	936,88
GNR Corbus (contrat de service système chauffage)	331,12
Le Reflet du Lac (avis public - appels d'offres)	863,28

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Régie de Police de Memphrémagog (entente 2021)	55 429,58
Aréo-Feu (équipements)	247,20

<b>Maxi Métal</b> (solde réparation réservoir camion 651)	<b>12 486,86</b>
<b>JC Morin</b> (réparations lumières camions, chauffage chalet des sports)	<b>1 209,36</b>
<b>Pierre Chouinard et Fils</b> (diesel et essence)	<b>985,18</b>
<b>SAAQ</b> (immatriculation camions)	<b>4 110,68</b>
<b>Letourneau Marine</b> (réparation bateau)	<b>239,25</b>
<b>TRANSPORT</b>	
<b>Les Services EXP inc</b> (études Rang 10; intersection Riverains/Lac-des-Sittelles)	<b>3 486,62</b>
<b>Avizo</b> (plan et devis chemin Hopps)	<b>8 048,25</b>
<b>AGC Serrurier 2010 inc</b> (cadenas)	<b>19,49</b>
<b>Focus</b> (frais mensuel GPS)	<b>245,82</b>
<b>Robert St-Pierre</b> (coupe d'arbres)	<b>252,95</b>
<b>Groupe Signalisation de l'Estrie</b> (signalisation)	<b>574,37</b>
<b>APSAM</b> (formation signalisation)	<b>225,00</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
<b>Eurofins Environex</b> (analyses d'eau)	<b>147,46</b>
<b>COGESAF</b> (adhésion)	<b>75,00</b>
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	
<b>École Val-de-Grâce</b> (entente intermunicipale des loisirs 2020-2021)	<b>828,00</b>
<b>Comma</b> (infographies diverses : bottin, calendrier, taxes, loisirs)	<b>689,85</b>
<b>Lettrage de l'Estrie</b> (avis patinoire)	<b>51,74</b>
<b>CRM</b> (impression avis patinoire)	<b>17,25</b>
<b>Ministère des Finances</b> (bail quai Bryant)	<b>482,89</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>CONTRATS</b>	
<b>Sani-Estrie inc.</b> (collecte matières résiduelles, 3 mois)	<b>60 545,17</b>
<b>KEZBER</b> (frais mensuels février)	<b>720,93</b>
<b>André Lauriault</b> (contrat d'entretien et surveillance patinoire)	<b>2 202,50</b>
<b>Lee Fancy</b> (conciergerie et grand ménage caserne)	<b>1 352,57</b>
<b>Jennifer Gaudreau</b> (conciergerie supplémentaire COVID-19)	<b>800,00</b>
<b>Location Langlois</b> (barrières quai Bryant - mars)	<b>80,71</b>
<b>Alain Viscogliosi</b> (butte de neige – J'aime mes parcs 2021)	<b>718,59</b>
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (contrat de déneigement)	<b>36 186,38</b>
<b>Philip Stone</b> (contrat de déneigement)	<b>3 918,16</b>
<b>MTG enr</b> (contrat déneigement)	<b>1 243,65</b>
<b>Paysagement L'Unick</b> (contrat de déneigement)	<b>826,34</b>
<b>Benoit Lefebvre</b> (contrat de déneigement)	<b>536,55</b>

**Total à payer au 1<sup>er</sup> mars 2021      312 670,37 \$**

2021-03-55

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **89 766,64 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 1<sup>er</sup> mars 2021 au montant de **312 670,37 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

**6.2 DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (56)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière doit préparer et soumettre au conseil un état mentionnant les noms des personnes endettées, ainsi que les montant des taxes dues;

2021-03-56

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil de la Municipalité approuve la liste des personnes endettées.

**ADOPTÉE**

**6.3 VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (57)**

2021-03-57

**ATTENDU QUE** la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes est fixée au jeudi 10 juin 2021;

**ATTENDU QUE** la liste de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit être déposée tel que le prévoient les dispositions de l'article 1023 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** le conseil doit accepter le contenu de ladite liste;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil autorise M<sup>me</sup> Lisette Maillé, mairesse, ou M<sup>me</sup> Manon Fortin, directrice générale, à enchérir sur ces propriétés lors de la vente pour taxes;
3. le conseil accepte la vente de chacun des immeubles énumérés ci-après à défaut de paiement de taxes :

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Bernier André 0113-36-7514	5 384 915	2018	298,69
		2019	345,52
		2020	163,24
	<b>Total partiel</b>		<b>807,45</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>269,55</b>
	<b>Total</b>		<b>1 077,00</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Durocher-Milani Carl François 0004-05-3022	5 385 864	2018	76,60
		2019	3 693,86
		2020	3 681,33
	<b>Total partiel</b>		<b>7 451,79</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>1 051,26</b>
	<b>Total</b>		<b>8 503,05</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Rosa Mariette 0113-27-0827	5 384 888	2018	16,57
		2019	17,17
		2020	17,08
	<b>Total partiel</b>		<b>50,82</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>16,27</b>
	<b>Total</b>		<b>67,09</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Zamakhchari Farid 0013-24-1938	5 384 214	2018	128,76
		2019	63,03
		2020	100,76
	<b>Total partiel</b>		<b>292,55</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>91,12</b>
	<b>Total</b>		<b>383,67</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Hunt Patricia Alice 0213-39-3711	5 385 374	2018	95,05
		2019	95,81
		2020	120,70
	<b>Total partiel</b>		<b>311,56</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>95,90</b>
	<b>Total</b>		<b>407,46</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
La Tribune Limitée 0218-00-3741	4 379 116	2018	10,04
		2019	10,36
		2020	10,29
	<b>Total partiel</b>		<b>30,69</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>9,83</b>
	<b>Total</b>		<b>40,52</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Martineau Alain 0113-38-3007	5 384 924	2018	30,50
		2019	31,70
		2020	31,56
	<b>Total partiel</b>		<b>93,76</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>29,98</b>
	<b>Total</b>		<b>123,74</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Fournier Maurice 0013-62-7258	5 384 324	2018	16,57
		2019	17,17
		2020	17,08
	<b>Total partiel</b>		<b>50,82</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>16,27</b>
	<b>Total</b>		<b>67,09</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Pépin Jacques 0213-06-7775	5 385 284	2018	10,90
		2019	11,27
		2020	11,20
	<b>Total partiel</b>		<b>33,37</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>10,68</b>
	<b>Total</b>		<b>44,05</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Brisebois Jean-Paul 0013-98-4813	5 384 495	2018	16,57
		2019	17,17
		2020	17,08
	<b>Total partiel</b>		<b>50,82</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>16,27</b>
	<b>Total</b>		<b>67,09</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Baron Mireille 0013-65-3465	5 384 346	2018	27,46
		2019	28,52
		2020	28,39
	<b>Total partiel</b>		<b>84,37</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>26,98</b>
	<b>Total</b>		<b>111,35</b>

<u>Propriétaire</u>	<u>Désignation</u>	<u>Taxes dues</u>	
Curlanis Eva 0013-64-1412	5 384 336	2018	17,44
		2019	18,08
		2020	17,99
	<b>Total partiel</b>		<b>53,51</b>
	<b>Intérêts au 10 juin 2021</b>		<b>17,12</b>
	<b>Total</b>		<b>70,63</b>

### ADOPTÉE

\* \* \*

#### 7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

#### 7.2 CONTRIBUTION ANNUELLE VERSÉE À L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES LORS DES INTERVENTIONS (58)

2021-03-58

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers volontaires d'Austin a déposé un rapport des menues dépenses encourues lors des interventions durant l'année 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. une somme n'excédant pas 3 500 \$ soit allouée à l'Association des pompiers volontaires afin de défrayer les menues dépenses associées à la tenue des sessions de cours de formation pour les pompiers volontaires ou à celles engagées lors des sinistres sur lesquels ils ont été appelés à intervenir;
2. cette somme soit confiée à l'administration de l'Association des pompiers volontaires de la municipalité d'Austin.

### ADOPTÉE

#### 7.3 RÉSOLUTION APPROUVANT LE RAPPORT ANNUEL 2020 DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE (59)

2021-03-59

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, soit le 31 mars prochain, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

**ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie d'Austin a transmis au conseil les données du rapport annuel 2020 des activités de son service;

**ATTENDU QUE** la MRC doit assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dont, entre autres, les mesures de vérifications périodiques de l'atteinte des objectifs du schéma;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU :**

1. que le conseil de la municipalité d'Austin approuve le rapport annuel 2020 des activités du service de sécurité incendie d'Austin;
2. de transmettre à la MRC de Memphrémagog ledit rapport pour traitement auprès du ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

**8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-482 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN HOPPS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT (60)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne deux modifications apportées au règlement final à la suite du dépôt du projet de règlement fait le 1<sup>er</sup> février dernier :

- un ajout au 7<sup>e</sup> attendu concernant l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;
- un ajout au 8<sup>e</sup> attendu à l'effet que seule l'approbation du Ministre est nécessaire quand un projet est subventionné à plus de 50 %.

2021-03-60

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 21-482  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION  
SUR LE CHEMIN HOPPS ET AUTORISANT UN  
EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à des travaux de réhabilitation des fondations sur le chemin Hopps;

**ATTENDU QUE** le coût total des travaux est évalué à 1 352 729 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas les fonds requis pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** le 21 juin 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait à la municipalité le versement d'une somme de 991 859 \$ répartie sur cinq ans dans le cadre de la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ), jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe A »;

**ATTENDU QUE** la municipalité a décidé d'affecter la totalité de cette contribution gouvernementale aux travaux visés par le présent règlement;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 1<sup>er</sup> février 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministre lorsqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** conformément à ce même article, un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministre lorsque qu'au moins cinquante pour cent (50 %) de la dépense prévue au règlement fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement, le montant de la dépense de même que tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière mentionne les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption et que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci, tel que prévu dans le projet déposé;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

le règlement suivant portant le numéro 21-482 soit adopté à l'unanimité :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le conseil municipal de la municipalité d'Austin décrète l'exécution de travaux de voirie sur le chemin Hopps, tel que plus amplement détaillés dans l'estimation préliminaire des coûts des travaux préparée par Avizo Experts-Conseil en date du 26 janvier 2021, laquelle estimation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe B ».

**ARTICLE 3**

Aux fins du présent règlement, le conseil autorise une dépense n'excédant pas 1 352 729 \$, frais contingents et taxes nettes comprises, pour les travaux plus amplement détaillés à l'estimation des coûts des travaux (Annexe B).

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence d'une somme de 1 352 729 \$ sur une période de dix ans.

**ARTICLE 5**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

**ARTICLE 6**

Le conseil approuve à l'avance à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par les gouvernements du Canada et du Québec pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité au service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la somme de 991 859 \$ versée dans le cadre de la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LISSETTE MAILLÉ  
Mairesse

MANON FORTIN  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### ADOPTÉ

## 8.2 RÉSOLUTION AUTORISANT L'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN HOPPS (61)

2021-03-61

**ATTENDU** le dépôt des documents d'appel d'offres pour des travaux de réfection évalués à 1 352 729 \$, taxes nettes incluses;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité procède à un appel d'offres public par un avis publié dans le journal du *Refllet du Lac* et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale à la date déterminée aux documents d'appel d'offres et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;
3. la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

### ADOPTÉE

## 8.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE CHEMIN CLARK (62)

2021-03-62

**ATTENDU** l'appel d'offres public pour les travaux de voirie sur le chemin Clark;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 26 février 2021;

**ATTENDU QUE** neuf entreprises ont présenté une soumission, comme suit :

Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	82 170,63 \$
Excavation Martin Vallières et fils	86 219,75 \$
Excavation M. Leclerc	87 139,55 \$
G. Leblanc Excavation Inc.	90 564,90 \$
Germain Lapalme & fils Inc.	124 964,17 \$
Sintra Inc., Région de l'Estrie	147 168,00 \$
Grondin Excavation	148 133,56 \$
Les Entreprises Richard Brisson Inc.	168 668,29 \$
Normand Jeanson Excavation Inc.	175 620,86 \$

**ATTENDU QU'**après vérification des documents requis et de la conformité des soumissions, il est recommandé au conseil d'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Excavation Stanley Mierzwinski Ltée au montant de 82 170,63 \$, taxes comprises;**

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

## ET RÉSOLU :

1. que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. d'adjuger le contrat pour des travaux de voirie sur le chemin Clark au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Excavation Stanley Mierzwinski Ltée au montant de 82 170,63 \$, taxes comprises**, aux conditions plus amplement précisées par les documents d'appel d'offres et ses addendas, par la soumission;
3. le document d'appel d'offres, l'avis public, les addendas, la soumission déposée par Excavation Stanley Mierzwinski Ltée et la présente résolution constituent les documents contractuels.

## ADOPTÉE

### 8.4 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2021 (63)

2021-03-63

**ATTENDU** que le 1<sup>er</sup> février dernier, la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour les travaux de pavage devant être réalisés au cours de l'été 2021;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 25 février 2021;

**ATTENDU QUE** trois entreprises ont présenté une soumission, comme suit :

Pavages Maska Inc.	168 116,54 \$
Eurovia Québec Construction inc.	194 868,37 \$
Sintra Inc.	204 655,50 \$

**ATTENDU QU'**après vérification des documents requis et de la conformité des soumissions, il est recommandé au conseil d'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska Inc., **au montant de 168 116,54 \$, taxes comprises.**

## EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

## ET RÉSOLU QUE :

1. le contrat pour les travaux de pavage à l'été 2021 soit adjugé à Pavages Maska inc. au prix de 168 116,54 \$, taxes comprises;
2. le document d'appel d'offres, l'avis public, les addendas, la soumission déposée par Pavages Maska Inc. et la présente résolution constituent les documents contractuels.

## ADOPTÉE

### 8.5 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, L'ÉPANDAGE ET LE NIVELAGE DE PIERRE CONCASSÉE-ÉTÉ 2021 (64)

2021-03-64

**ATTENDU** la résolution n° 2021-02-40 concernant une demande de soumission par voie d'invitation écrite pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de pierre concassée – été 2021, par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** les trois soumissionnaires invités ont déposé une soumission, soit :

Normand Jeanson Excavation Inc.	82 782,00 \$
Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	106 926,75 \$
Germain Lapalme et Fils Inc.	101 315,97 \$

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'accorder le contrat pour les quantités visées au plus bas soumissionnaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de pierre concassée soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Normand Jeanson Excavation Inc., selon les modalités établies dans la soumission de l'entreprise et énoncées ci-dessous :

<b>Matériel</b>	<b>Quantité</b>	<b>Taux/t.m.</b>	<b>Total*</b>
Pierres concassées	4 000 t.m.	18 \$	72 000 \$

au coût total de **82 782 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes comprises, selon les dispositions du contrat à intervenir et qui fait partie intégrante des documents composant ledit appel de soumission;

3. l'attestation de conformité de la pierre concassée soit fournie lors de la livraison du matériel;
4. le document d'appel d'offres, les addendas, la soumission déposée par Normand Jeanson Excavation Inc. et la présente résolution constituent les documents contractuels.

**ADOPTÉE**

**8.6 RÉSOLUTION AUTORISANT L'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS LYMAN ET PATTERSON (65)**

2021-03-65

**ATTENDU** que le conseil a pris connaissance des documents d'appel d'offres pour des travaux de rechargement sur géogrille sur les chemins Lyman et Patterson;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité procède à un appel d'offres public par un avis publié dans le journal du *Reflet du Lac* et sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale à la date déterminée aux documents d'appel d'offres et qu'une décision sera rendue lors d'une réunion subséquente;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

**8.7 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES DE DISTRIBUTION AU TITRE DU PROGRAMME « EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES » D'HYDRO-QUÉBEC-DÉPÔT (66)**

2021-03-66

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire déposer une demande dans le cadre du programme « Embellir les voies publiques » par Hydro-Québec, pour un tronçon d'environ 900 mètres de longueur du chemin public Fisher;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU :**

1. de déposer une demande d'enfouissement de lignes de distribution dans le cadre du programme « Embellir les voies publiques » auprès d'Hydro-Québec;
2. de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (plans et devis) incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des autres entreprises en réseaux de distribution câblés;
3. que la Municipalité soit gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
4. d'autoriser le directeur des Services techniques ou l'ingénieur de projets à signer l'entente du partage des responsabilités au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**8.8 PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS POUR UN TERME DE DEUX ANS (SAISONS 2021-22 ET 2022-23) (67)**

2021-03-67

**ATTENDU** le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver des chemins intervenu entre la Municipalité et l'entreprise Excavation Stanley Mierzwinski Ltée en vertu de la résolution n° 2018-09-195 adoptée par le conseil à sa séance du 4 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil octroyait le contrat pour une période de trois ans, soit les saisons 2018-19, 2019-20 et 2020-21, et se réservait le droit de le prolonger sur deux périodes d'un an chacune;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite maintenant exercer les deux options de prolongation prévues au contrat pour les saisons 2021-22 et 2022-23, selon les prix soumissionnés à l'option 1-B :

Saison	Prix du km (taxes en sus)	Prix total (taxes en sus)
1 <sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022	6 091,95 \$	423 756,04 \$
1 <sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023	6 274,79 \$	436 468,13 \$

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions du document d'appel d'offres, la Municipalité se réserve entière discrétion à l'égard de la durée du contrat qu'elle souhaite adjuger et de la longueur du circuit à déneiger;

**ATTENDU** que l'article 2.17 du document d'appel d'offres permet à la Municipalité de retirer de la soumission toute rue ou tout chemin, impasse ou croissant;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite se prévaloir de son droit de retirer du contrat la totalité des chemins faisant l'objet du **volet V** décrit à l'article 9.7 du document d'appel d'offres, pour lequel les montants suivants ont été indiqués au bordereau de soumission de la soumission retenue, et que le montant total soumissionné pour le volet V est en conséquence retranché du montant du contrat adjugé;

Saison	Prix – Volet V (taxes en sus)
1 <sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022	34 724,12 \$
1 <sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023	35 765,79 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil exerce les deux options de prolongation prévues au contrat de déneigement et d'entretien d'hiver des chemins octroyé à Excavation Stanley Mierzwinski le 4 septembre 2018, soit pour les saisons 2021-22 et 2022-23, au coût total de **860 224,17 \$**, taxes en sus;
3. soit soustraite du coût total des options de prolongation la somme de **70 489,91 \$**, taxes en sus, représentant le montant soumissionné pour le déneigement et l'entretien d'hiver des chemins faisant l'objet du **Volet V** retranché du contrat, de sorte que le coût total de la prolongation du contrat se chiffre à **789 734,26 \$**, taxes en sus;
4. la présente résolution soit ajoutée aux documents faisant partie intégrante du contrat.

**ADOPTÉE**

**8.9 ACHAT DE QUATRE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR L'INTERSECTION DES CHEMINS DU LAC-DES-SITTELES ET DES RIVERAINS (68)**

2021-03-68

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande concernant la sécurité à l'intersection du chemin du Lac-des-Sittelles et le chemin des Riverains;

**ATTENDU QUE** des propositions de réaménagement de l'intersection ont été examinées, mais qu'elles s'avèrent beaucoup trop onéreuses;

**ATTENDU QUE** la mise en place de panneaux améliorés à l'intersection pourrait favoriser le respect de la signalisation par les usagers;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil accepte la soumission de Trafic Innovation Inc. au montant de 10 552,41 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux ensembles de panneaux d'arrêt et deux ensembles d'afficheur de vitesse.

**ADOPTÉE**

**8.10 OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN QUINQUENNAL POUR LA GESTION DES CHEMINS PUBLICS (69)**

2021-03-69

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut se doter d'une planification quinquennale pour l'entretien de ses chemins publics, tel que prévu à l'axe IV « Répondre aux nouvelles réalités de la gestion municipale » de la planification stratégique 2020-2030;

**ATTENDU QUE** tel outil fournira tous les éléments permettant une prise de décision optimale dans une perspective d'investissement durable et responsable;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter l'offre de services d'EXP au montant forfaitaire de 21 000 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 24 février 2021.

**ADOPTÉE**

**8.11 OFFRE DE SERVICES POUR L'AUSCULTATION DES CHEMIN GRAVELÉS (70)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a donné un mandat pour l'élaboration d'une planification quinquennale d'entretien des chemins publics;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à une auscultation des chemins gravelés afin d'obtenir des données fiables et à jour sur leur état;

2021-03-70

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU :**

d'accepter l'offre de services de Englobe au montant forfaitaire de 9 500 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 25 février 2021.

**ADOPTÉE**

**8.12 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION - CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) : ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS (71)**

2021-03-71

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin a transmis au ministère des Transports, le 26 mai 2020, une demande d'aide financière au montant de 90 000 \$ pour des travaux totalisant 180 000 \$ pour du pavage sur le chemin North et pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin du Lac-des-Sittelles;

**ATTENDU QUE** le 2 juillet 2020, la Municipalité a reçu confirmation d'une aide financière au montant de 14 760 \$ pour le dossier 00029543-1 - 45085 (05) - 2020-06-05-20;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** le PPA du PAVL vise la réalisation de travaux d'amélioration qui permettront l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage ou de la sécurité;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL, volet PPA-CE et PPA-ES;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil de la Municipalité approuve les dépenses d'un montant de 170 289 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés indiqués sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

**8.13 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPAUX (PPA-ES) : ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS (72)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin a transmis au ministère des Transports, le 26 mai 2020, une demande d'aide financière au montant de 90 000 \$ pour des travaux totalisant 180 000 \$ pour du pavage sur le chemin North et le remplacement d'un ponceau sur le chemin du Lac-des-Sittelles;

2021-03-72

**ATTENDU QUE** le 2 juillet 2020, la Municipalité a reçu confirmation d'une aide financière au montant de 13 500 \$ pour le dossier 00029526-1 - 45085 (05) - 2020-06-05-22;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** le PPA du PAVL vise la réalisation de travaux d'amélioration qui permettront l'amélioration de la qualité de la chaussée, du drainage ou de la sécurité;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL, volet PPA-CE et PPA-ES;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil de la Municipalité d'Austin approuve les dépenses d'un montant de 170 289 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés indiqués sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

**9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-01 – 4, CHEMIN DU HAMEAU (73)**

2021-03-73

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-01 pour permettre l'ajout d'une lucarne sur un bâtiment accessoire dans la bande de protection riveraine alors que le règlement de zonage 16-430 ne permet que l'entretien;

**ATTENDU QUE** les travaux ne modifieront pas l'emprise au sol du bâtiment;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

sur l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-01 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-02 – 5, IMPASSE DES VERGES D'OR (74)**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-02 visant à régulariser la marge latérale de 9,56 m alors que le règlement de zonage 16-430 exige une marge de 10 m;

2021-03-74

**ATTENDU QUE** la construction a fait l'objet d'un permis;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

sur l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-02 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**9.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-03 – 2153, CHEMIN NICHOLAS-AUSTIN (75)**

2021-03-75

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-03 pour permettre la modification de fenêtres sur le bâtiment principal situé dans la bande de protection riveraine alors que le règlement de zonage 16-430 ne permet que l'entretien;

**ATTENDU QUE** les modifications n'affectent pas la bande de protection riveraine;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

sur l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-03 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**9.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-05 – LOT 6 391 312 (76)**

2021-03-76

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-05 pour permettre la construction d'un bâtiment principal de trois étages alors que le règlement de zonage 16-430 exige un maximum de deux étages;

**ATTENDU QUE** le troisième étage est situé dans le comble du toit et que le bâtiment ressemble à un bâtiment de deux étages;

**ATTENDU QUE** la hauteur maximale de 12 mètres prévue au règlement de zonage est respectée;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

sur l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-05 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**9.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-06 – 69, CHEMIN CHANNEL HILL (77)**

2021-03-77

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-06 pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 3 mètres de la ligne avant de propriété alors que le règlement de zonage 16-430 exige un minimum de 8 mètres;

**ATTENDU QUE** la topographie représente une contrainte pour l'aménagement du bâtiment;

**ATTENDU QUE** les arbres matures seront conservés;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par la conseillère I.Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

sur l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-06 soit et est acceptée conditionnellement à la protection des arbres existants lors de la réalisation du projet.

**ADOPTÉE**

**9.6 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2019-08-0041 – 50, RUE DES APPALACHES (78)**

2021-03-78

**ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2019-08-0041 pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire ayant un toit plat;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement, dont la volumétrie et les constructions avoisinants;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

suite à l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2019-08-0041 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.7 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2021-02-0001 – 2153, CHEMIN NICHOLAS-AUSTIN (79)**

2021-03-79

**ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2021-02-0001 visant le changement des fenêtres et du revêtement extérieur d'une résidence unifamiliale existante;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-2 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement, dont la présence de fenêtres à guillotine;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

sur l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2021-02-0001 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.8 DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN ODONYME DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT QUATRE-SAISONS (RUE DES GADELLIERS) (80)**

2021-03-80

**ATTENDU** l'ouverture d'une nouvelle rue dans le Développement Quatre-Saisons portant les numéros de lot 6 379 505 et 5 384 208 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la nouvelle rue comporte deux tronçons distincts, dont une partie du lot 6 379 505 et le lot 5 384 208;

**ATTENDU** la thématique historique des noms d'arbres et d'arbustes qui apporte une certaine cohésion aux toponymes du secteur;

**ATTENDU QUE** le conseil privilégie les noms d'arbres et d'arbustes indigènes;

**ATTENDU QUE** le comité de toponymie a retenu et donne un avis favorable pour le nom « Rue des Gadelliers » pour une partie du lot 6 379 505 et le lot 5 384 208;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil de la Municipalité d'Austin propose le nom « Rue des Gadelliers » pour une partie du lot 6 379 505 et le lot 5 384 208 du cadastre du Québec;
2. une demande formelle soit transmise à la Commission de toponymie à cet effet.

**ADOPTÉE**

**9.9 DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN ODONYME DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT QUATRE-SAISONS (RUE DES CHÂTAIGNIERS) (81)**

**ATTENDU** l'ouverture d'une nouvelle rue dans le Développement Quatre-Saisons portant les numéros de lot 6 379 505 et 5 384 208 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la nouvelle rue comporte deux tronçons distincts, dont le tronçon d'une partie du lot 6 379 505;

2021-03-81

**ATTENDU** la thématique historique des noms d'arbres et d'arbustes qui apporte une certaine cohésion aux toponymes du secteur;

**ATTENDU QUE** le conseil privilégie les noms d'arbres et d'arbustes indigènes;

**ATTENDU QUE** le comité de toponymie a retenu et donne un avis favorable pour le nom « Rue des Châtaigniers » pour une partie du lot 6 379 505;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil de la Municipalité d'Austin propose le nom « Rue des Châtaigniers » pour une partie du lot 6 379 505 du cadastre du Québec;
2. une demande formelle soit transmise à la Commission de toponymie à cet effet.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

**10.1 AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES (82)**

2021-03-82

**ATTENDU QUE** la Municipalité organise chaque année une réception pour souligner sa reconnaissance aux bénévoles qui sont d'un apport indispensable à la vie communautaire d'Austin, ainsi qu'aux pompiers et premiers répondants volontaires qui contribuent à un milieu de vie plus sécuritaire;

**ATTENDU QUE** les circonstances sanitaires actuelles ne permettent pas de tenir une telle réception;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J. P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise une dépense n'excédant pas 3 000 \$ pour une formule de reconnaissance qui remplacera la réception annuelle pour les bénévoles.

**ADOPTÉE**

**10.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG (83)**

2021-03-83

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Austin travaille actuellement avec ses comités bénévoles culturel, loisirs et patrimoine sur une programmation variée pour les citoyens en 2021;

**ATTENDU QUE** ce projet s'insère dans la planification stratégique 2020-2030 à l'axe 2 « Dynamiser notre communauté et notre milieu de vie »;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a prévu un budget pour la réalisation d'activités culturelles en 2021;

**ATTENDU QUE** le projet découle et résulte d'un sondage qui a été transmis aux citoyens à l'automne 2020;

**ATTENDU QUE** le projet est structurant et rassembleur pour la collectivité austinoise;

**ATTENDU QUE** le volet culturel permettra d'animer et de démocratiser la vie culturelle à Austin en diversifiant l'offre;

**ATTENDU QUE** tel que décrit dans sa politique culturelle, la municipalité entend :

- organiser et diffuser les productions artistiques;
- consolider et développer les partenariats et les échanges culturels avec les citoyens;

**ATTENDU QUE** les objectifs du projet tels qu'énoncés ci-dessous, s'inscrivent dans les objectifs du ministère de la Culture et des Communications pour :

- contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture;
- façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture;
- dynamiser la relation entre la culture et le territoire;

**ATTENDU QUE** les objectifs du projet s'inscrivent dans les objectifs du Cadre de référence des ententes de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications et correspond aux orientations de la politique culturelle de la MRC de Memphrémagog;

**ATTENDU QUE** la municipalité présente une demande de subvention au programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC pour le volet culturel de la programmation estivale 2021;

**ATTENDU QUE** le budget du projet se chiffre à 34 000 \$;

**ATTENDU QUE** la participation financière de la municipalité s'élève à 28 000 \$, comprenant la location d'un chapiteau, de mobilier, de matériel audiovisuel, de soutien technique, une partie des montants pour les cachets professionnels et la promotion;

**ATTENDU QUE** la demande d'aide financière à la MRC s'élève à 6 000 \$ comprenant des montants pour compléter les cachets professionnels et la location de matériel;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil de la Municipalité d'Austin autorise une demande d'aide financière au montant de 6 000 \$ au programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC pour bonifier le volet culturel de la programmation 2021.

**ADOPTÉE**

### **10.3 DEMANDE D'UTILISATION DU PARC MUNICIPAL POUR DES TOURNOIS DE BALLE MOLLE (84)**

2021-03-84

**ATTENDU QUE** Monsieur Jonathan Robitaille présente une demande pour l'utilisation du parc municipal pour deux tournois de balle molle, qui auront lieu les fins de semaine des 6-7-8 mai et des 28-29-30-31 mai 2021, du vendredi soir au dimanche soir;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

## **ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise l'utilisation du parc municipal pour la tenue des tournois aux conditions suivantes :

1. Monsieur Jonathan Robitaille soit responsable de l'organisation et de la coordination du tournoi;
2. Le responsable doit :
  - a) assurer le bon ordre et la sécurité durant et après les parties;
  - b) assurer la propreté du terrain et des installations après chaque partie;
  - c) déposer les sacs de vidanges dans les contenants désignés;
  - d) assurer une surveillance adéquate pour éviter tout dommage aux installations;
  - e) allumer et fermer les lumières du parc;
  - g) rendre accessibles les toilettes pendant les parties;
  - h) verrouiller l'accès au chalet après les parties;
  - i) obtenir, s'il y a lieu, les permis d'alcool et de restauration nécessaires et en fournir copie à la municipalité;
  - j) s'assurer du respect des consignes sanitaires en lien avec la COVID-19;
3. Tout manquement aux conditions qui précèdent pourra entraîner le retrait immédiat du droit d'utilisation du terrain de balle au parc municipal.

## **ADOPTÉE**

### **10.4 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE LA FONDATION DE LA FONTAINE, LE 20 AOÛT 2021 (85)**

2021-03-85

**ATTENDU QUE** la Fondation de La Fontaine demande l'autorisation de traverser le territoire de la municipalité le vendredi 20 août 2021 pour la troisième édition de son grand tour cycliste;

**ATTENDU QUE** conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser le chemin Nicholas-Austin et la Route 112 pour la circulation en vélo, le 20 août prochain entre 13 h 30 et 17 h;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

## **ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande la Fondation de La Fontaine de passage le 20 août 2021 sur le chemin Nicholas-Austin et la Route 112 dans les limites de la municipalité, routes qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports) à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu;
3. le conseil demande également à l'organisme de s'assurer que les participants adoptent de bons comportements environnementaux.

## **ADOPTÉE**

\* \* \*

## 12.1 ADHÉSION À LA DÉMARCHE VOISINS SOLIDAIRES (86)

2021-03-86

**ATTENDU QUE** la démarche Voisins solidaires permet d'agir sur la qualité de vie de toute la population : aînés, familles, enfants, nouveaux arrivants, personnes vulnérables, etc.;

**ATTENDU QUE** Voisins solidaires développe le pouvoir des citoyens pour s'engager dans leur communauté et mettre en œuvre des projets collectifs;

**ATTENDU QUE** Voisins solidaires met de l'avant une vision positive du voisinage et fait contrepoids à une vision centrée sur les nuisances et les difficultés (bruits, conflits, isolement, insécurité, exclusion, etc.);

**ATTENDU QUE** la démarche constitue un levier utile pour plusieurs champs d'action municipaux (vie communautaire, participation citoyenne, sécurité publique, sécurité civile, nouveaux arrivants, etc.);

**ATTENDU QUE** cela engendre des effets bénéfiques sur la santé, le tissu social et la vitalité communautaire;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un outil important pour relever le défi collectif du vieillissement et faciliter le vieillir chez soi;

**ATTENDU QUE** la démarche s'intègre facilement aux initiatives existantes : politiques et plans d'action (familles, aînés, Fête des voisins, activités familiales, expositions, etc.), initiatives portées par nos organismes;

**ATTENDU QUE** la démarche est relativement simple à mettre en œuvre et ne requiert aucun engagement financier majeur;

**ATTENDU QUE** Voisins solidaires permet de rallier les acteurs locaux autour d'un projet commun et de briser les silos;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin souhaite entamer la démarche;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité d'Austin confirme qu'elle accepte de devenir un partenaire promotionnel du projet Voisins solidaires dans le cadre de son déploiement;
2. et la Municipalité contribuera à faire connaître le projet tant auprès de ses partenaires qu'auprès des citoyens qui seront rejoints lors de diverses activités.

**ADOPTÉE**

## 12.2 RÉOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS (87)

2021-03-87

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

**ATTENDU QUE** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**ATTENDU QU'il** est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU :**

1. de demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
2. de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, M<sup>me</sup> Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**ADOPTÉE**

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (88)**

2021-03-88

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J.P. Naud, l'assemblée est levée à 20 h 13.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
Mairesse

---

**Manon Fortin**  
Secrétaire-trésorière